

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 NOVEMBRE 2014

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 03 Novembre 2014

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le mardi 11 Novembre 2014 à 9 Heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

**ORDRE DU JOUR** : Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 Octobre 2014 - DETR 2015 : ♦ *Travaux de voirie* - Zone pavillonnaire « Le Bois Blondot » : ♦ *Aide de la commune à l'acquisition de citerne à eau* - Poste Adjoint Technique Territorial - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ Groupement de commandes pour les travaux de signalisation : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

**PRESENTS** : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mmes MARCELLIN, DROUILLARD, MM. CHANUDET, PETIT, ISOLA, Mme BOURLOT, MM. GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER, GONZALEZ

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2014

Mr le Maire fait part d'une observation verbale de la Direction Départementale des Finances Publiques qui rappelle que, pour être applicable en 2015, les délibérations en matière fiscale doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2014 d'une part et d'autre part le pourcentage de réduction de l'abattement général à la base se fait par tranche de 1 % et non de 0.5 %.

En conséquence, le taux d'abattement de 10 % sera reconduit pour 2015.

Le Conseil Municipal a pris note.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## DETR 2015 : TRAVAUX DE VOIRIE

Mr le Maire indique que le SIERS ayant la compétence « voirie » a la possibilité de présenter un projet au titre de la DETR pour les travaux de reprofilage de chaussée.

La dépense est plafonnée à 15 000 € avec un taux de subvention maximum de 30 % soit 4 500 €.

Il indique que la commission travaux propose un devis pour les villages de Chalembert et Villemôme.

Le coût total des travaux serait de 16 981.80 € et le reste à charge serait de 11 909.52 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à cette proposition.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015.

<p style="text-align: center;"><b>ZONE PAVILLONNAIRE « LE BOIS BLONDOT » AIDE DE LA COMMUNE A L'ACQUISITION DE CITERNE A EAU</b></p>
--

Mr le Maire rappelle que par délibération N° 2012-84 le Conseil Municipal - dans le cadre de l'aménagement de la zone pavillonnaire « Le Bois Blondot » aux Eures - avait décidé d'accorder une aide de la commune dans la limite de 650 € par lot afin d'inciter les propriétaires à acquérir une citerne pour la gestion des eaux pluviales.

Afin d'actualiser les coûts de ces équipements et pour se donner une marge de négociation, Mr le Maire, propose au Conseil Municipal de relever l'aide, au titre du développement durable, à 1 000 € maximum par lot, sur présentation de justificatifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à cette proposition.

<p style="text-align: center;"><b>POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b></p>
---

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal - dans sa séance du 11 Octobre 2013 - avait décidé :

⇒ De recruter un 2<sup>ème</sup> agent sous forme d'un Contrat d'Accompagnement dans Emploi (CAE) pour une durée de 18 mois à raison de 35 Heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2013.

⇒ De laisser le poste d'Adjoint Technique Territorial vacant pour une période identique.

Il rappelle que le contrat du 1<sup>er</sup> agent recruté aussi en CAE et renouvelé le 1<sup>er</sup> Mai 2014 pour une durée de 28 Heures hebdomadaires arrive à échéance le 31 Janvier 2015.

Deux cas de figure principaux se présentent :

1°) Après contact pris avec Pôle Emploi, il apparaît que pour certains publics (travailleurs handicapés) et en fonction des actions de formations déjà réalisées, une prolongation de ce contrat pourrait être envisagée, pour une durée de 12 mois.

2°) Mr le Maire précise également que si le poste d'Adjoint Technique Territorial toujours ouvert à 35 Heures devait être pourvu pour une durée inférieure, il y aurait lieu de faire une déclaration de création de poste avec une offre associée avant le 30 Novembre 2014. L'agent pourrait alors être stagiaire pendant un an et éventuellement titularisé ensuite.

Compte tenu de ces éléments et après une large discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- D'attendre le courrier de Pôle Emploi précisant ces nouvelles dispositions.
- De laisser le poste d'Adjoint Technique Territorial vacant sur cette même période.

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET**

### **◆ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT PUBLIC : TRAVAUX DE SIGNALISATION**

Mr le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'adhérer au groupement de commandes suivant :

⇒ Groupement de commandes pour un marché public de Signalisation Verticale et Horizontale (fourniture et /ou pose) – Marché à bons de commande de travaux –

Durée : 1 an reconductible 3 fois.

- ◆ Lot 1 : Signalisation Verticale
- ◆ Lot 2 : Signalisation Horizontale

Il indique que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de participer à la commission d'appel d'offres du groupement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DESIGNE** Mr Gérard GASNET comme membre titulaire et Mr David CHATEAU comme membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'ouverture des plis du groupement.

◆ Mr le Maire donne le compte rendu de la commission en charge d'étudier la mutualisation des services et des moyens à savoir : Tourisme, Informatique, Urbanisme, assistance maîtrise ouvrage, ...

Pour ce qui concerne l'urbanisme, Mr le Maire indique :

⇒ Qu'à partir de 2017, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devrait être mis en place conformément à la loi ALUR.

⇒ Qu'à partir de Juillet 2015 les services de l'Etat n'instruiront plus les autorisations d'occupation du sol (AOS) sauf pour les communes ne disposant pas de document (carte, PLU, ...) GLENIC est dans ce cas de figure mais Mr le Maire confirme qu'il a demandé aux services de l'Agglomération de bénéficier pour sa commune de la cellule d'instruction mutualisée qui sera mise en place, dans un souci de cohérence. Mr le Maire précise que les secrétariats de mairie garderaient la maîtrise de la relation de proximité pour le montage des dossiers et la signature des AOS relèverait toujours du Maire de la Commune.

En matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, contact sera pris avec le Conseil Général, qui engage une démarche identique, pour éviter les doublons.

Mr le Maire indique de plus au Conseil Municipal qu'il a demandé que dans ce cadre la mutualisation soit étendue à l'entretien des chemins de VTT avec des mises à disposition des agents communaux concernés.

## SUIVI DES DOSSIERS

♦ **RPI GLENIC/JOUILLAT** : Mr le Maire indique qu'il a eu une réunion avec les animatrices et l'enseignante pour faire le point sur les activités péri-éducatives. Il ressort un problème de timing pour la mise à disposition des enfants à 15 H 45, qui devrait se solutionner par une adaptation souple de l'organisation.

Une réunion avec les parents d'élèves est prévue le 18 Novembre pour faire le point.

**Conseil d'Ecole** : Mr le Maire indique que lors du dernier conseil d'école, en présence de Mme l'Inspectrice d'Académie, il a été décidé de maintenir un seul conseil d'école ; mais pour ce qui concerne les dossiers en matière de logistique ne prendront part aux décisions que les membres de la commune concernée.

Il a été également évoqué avec l'I.E.N une hypothèse de travail pour l'élargissement du R.P.I avec SAINT FIEL. L'information a été communiquée au Conseil d'Ecole, mais dans un premier temps c'est une démarche avec les élus.

Mr Philippe ISOLA a été désigné membre suppléant du Maire pour siéger au sein du Conseil d'école.

♦ Georges REINHARDT fait le point sur les décisions du Syndicat de la Saunière en matière de tarification pour 2015.

## AFFAIRES DIVERSES

♦ Une réunion du CCAS est prévue le 21 Novembre.

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 08 Décembre 2014 à 20 Heures.

Le Maire,

Les Conseillers,